

1/ LE FONCTIONNEMENT ACTUEL DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

LA RESSOURCE

L'alimentation en eau de ces cinq collectivités est indissociable. Les communes de Yenne, Saint-Paul-Sur-Yenne, Traize, Jongieux et Lucey sont alimentées à partir des captages de Fromentière (réservoir de Landrecin), des Ménards (réservoir des Ménards) et de Leysin (réservoir des Ricands).

- Le **captage de Fromentière** alimente le centre-ville de Yenne, via le réservoir de Landrecin.
- Le **captage des Ménards** alimente :
 - ↳ 90 % de la commune de Saint-Paul-Sur-Yenne (via les réservoirs des Ménards, Choisel, Terrossière et des Vincents),
 - ↳ la commune de Traize en totalité, via les réservoirs des Ménards et des Berthets,
 - ↳ la commune de Jongieux en totalité (via les réservoirs des Ménards et de Jongieux),
 - ↳ 95 % de la commune de Lucey (5% sont alimentés par la commune de Chanaz).

De nombreux hameaux sont également alimentés via divers réservoirs selon la liste ci-après :

- ↳ le hameau du Haut Somont (commune de Yenne), via le réservoir des Ménards,
- ↳ les hameaux des Ruffieux et des Soudans (commune de Yenne), via les réservoirs des Ménards et des Henrys,
- ↳ les hameaux de Landrecin le Haut et du Bas Somont (commune de Yenne), via les réservoirs des Ménards, des Henrys et des Soudans,
- ↳ les hameaux du Grand et Petit Lagneux et d'Étain (commune de Yenne), via les réservoirs des Ménards, des Henrys, des Soudans, des Navettes,
- ↳ les hameaux des Terroux, Arcolières, Commugnin (commune de Yenne), via les réservoirs des Ménards, Choisel (commune de Saint Paul sur Yenne), des Terroux,
- ↳ les hameaux du Chatelard, des Ricands, via les réservoirs des Ménards, du Chatelard,
- ↳ les hameaux des Molliets, des Vigeoz, Chambuet et Ameysin (commune de Yenne), via le réservoir des Ricands
- ↳ les hameaux des Couleurs, du Théou (commune de Yenne), via les réservoirs des Ménards, des Berthets (commune de Traize),
- ↳ les hameaux de Chevru et du Curtelod (commune de Yenne), via les réservoirs des Ménards, des Berthets, de Chapinan.

- Le **captage de Leysin** alimente les Vigeoz, Ameysin, Bas Chambet, la coopérative laitière et potentiellement le chef-lieu de Yenne (en cas de secours si problème au captage de Fromentière).

NB : Le **captage du Pré du Mont** alimentait 10 % de la commune de Saint-Paul-Sur-Yenne (hameaux du Mollard, des Borrels, de la Sauge), via le réservoir du Mollard. Mais étant donné sa période d'étiage et son exposition potentielle à des pollutions agricoles, ce captage n'est plus utilisé. Le réservoir du Mollard est alimenté par un pompage issu du réservoir de la Terrossière. La commune de Saint Paul sur Yenne est donc alimentée à 100% par l'eau provenant du captage des Ménards.

billième
jongieux
labalme
lachapellestmartin
loisieux
meyriextrouet
lucey
stjeandechavelu
stpaulsuryenne
stpierredalvey
traize
verthemex
yenne

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Le captage des Ménards est constitué d'un ouvrage unique composé d'une galerie drainante de quelques mètres non accessible (2,5 m de profondeur), aboutissant dans un bac unique de départ. L'eau recueillie rejoint directement le réservoir des Ménards, situé une centaine de mètres à l'aval. L'ensemble est muni d'un capot étanche de type Foug, le protégeant de toute infiltration d'eau.

Les captages de Fromentière, quant à eux, correspondent à un ensemble de trois captages répartis à la base d'un versant faiblement pentu.

Pour les deux ouvrages éloignés, l'eau est captée sous forme de drains de quelques mètres de longueur, alors que l'ouvrage situé à proximité de la chambre de réunion correspond à une arrivée locale.

Le captage de Leysin comprend des drains locaux aboutissant dans une chambre circulaire profonde. L'ensemble est en bon état, au sein d'une prairie de fauche.

SITUATION ADMINISTRATIVE

Le captage de Leysin dispose d'une Déclaration d'Utilité Publique en date du 03 mai 1993, autorisant la dérivation de la totalité des débits de la source de Leysin et établissant les périmètres de protection.

Les captages de Fromentière et Pré du Mont font l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique unique du 12 septembre 1985, pour la dérivation de la totalité des débits des trois captages et la mise en place des aires de protection.

Les captages des Ménards disposent d'une Déclaration d'Utilité Publique en date du 10 juillet 2013 autorisant la dérivation de 8l/s.

LES RESERVOIRS DE STOCKAGE

15 réservoirs, correspondant à un volume total d'environ 3070 m³ sont répartis sur le territoire communal.

Réservoirs	Capacité (m ³)	Localisation
Les Ménards (ancien réservoir)	45	Saint-Paul-Sur-Yenne
Les Ménards (nouveau réservoir)	800	
Le Mollard	50	
La Terrossière	55	
Les Vincents	50	
Choisel	50	
Les Henrys	200	Yenne
Les Soudans	85	
Les Navettes	15	
Les Ricands	600	
Les Terroux	40	

billième
jongieux
labalme
hapellestmartin
loisieux
meyrieuxtrouet
lucyey
jeandechévelu
sipaulyenne
stpierred'alvey
traize
verthemex
yenne

Chapinan	80	
Landrecin	500	
Les Berthets	200	Traize
Jongieux	300	Jongieux

et Dent du

TRAITEMENT

Les réservoirs des Ricands et de Landrecin sont équipés d'un système de traitement permanent (Chloration par pompe doseuse), ainsi que le réservoir des Ménards depuis le printemps 2019.

INTERCONNEXIONS – SECOURS

Diverses interconnexions sont possibles sur ces réseaux :

- Alimentation possible de Traize à partir du réseau de Loisieux à l'aval du lieu-dit Pepet,
- Interconnexion avec le réseau de Champrovent au niveau du village des Ménards.

LA RESERVE INCENDIE

Sur l'ensemble des 15 réservoirs, seuls 6 réservoirs (Ménards, Jongieux, Landrecin, les Ricands, les Henrys, les Berthets) disposent de la réserve incendie nécessaire de 120 m³.

DEFINITION DES UNITES DE DISTRIBUTION

Unité de distribution		Réservoirs	Hameaux desservis
Jongieux	Jongieux	Jongieux	Jongieux le Haut Chef-lieu de Jongieux Aimavigne
Lucey	Lucey	Jongieux	Toute la commune sauf Vetrrier
	Vetrrier		Chanaz
Traize	Chef-lieu Traize	Ménards	Chef-lieu Les Berthets Soirin Berthets Cornet
	Les Berthets	Berthets	La Cavassinière Les Malods Charosse Chevru Curtelod
Saint Paul	Les Ménards	Les Ménards	Tous les hameaux
Yenne	Les Henrys	Les Henrys Les Soudans	Les Ruffieux Les Soudans Bas Somont

 billième
jongieux
labalme
lestmartin
loisieux
euxtouet
lucey
chevelu

 sipaulsurienne
spierredalvey
traize
verthemex
yenne

Yenne (suite)	Chef-lieu	Landrecin	Chef-lieu Yenne Landrecin Bas Les Bernards
		Les Ménards	Les Ricans Le Chatelard
		Les Ricans	Grange Neuve Ameysin Palatins Les Molliets
	Choisel	Choisel	Moiroud Terroux Commugnin La Mure
	Navettes	Navettes	Grand Lagneux Petit Lagneux Etain La Corne

2/ ANALYSE RESSOURCES / BESOINS

LA RESSOURCE

Les étiages interviennent globalement en période automnale, correspondant à un décalage avec la période de faible pluviométrie estivale et la période de pointe de consommation.

Les débits minimums recensés sur l'ensemble des sources sont les suivants :

- 10 l/s (10/2009) pour le captage des Ménards (864 m³/j),
- 8,4 l/s (09/2003) pour le captage de Fromentière (725 m³/j),
- 7,5 l/s (10/2005) pour le captage de Leysin (649 m³/j),

Soit une disponibilité totale de **2692 m³/j** à l'étiage.

LES BESOINS ACTUELS

D'après les relevés réalisés (consommation sur 14 jours), les besoins journaliers moyens actuels (en période estivale) s'élèvent à **1 400 m³/j** (dans les conditions de rendement actuel) :

- Réservoir des Ménards (captage des Ménards): 700 m³/j
- Landrecin (captage de Fromentière) : 500 m³/j
- Réservoir des Ricands (captage de Leysin) : 200 m³/j

billième
jongieux
labalme
lachapellestmartin
loisieux
meyrieuxrouet
lucy
stjeandchevelu
stpaulsuryenne
stpierred'alvey
traize
verthemex
yenne

Rapport ressource/besoins

	Ressource m ³ /j	Besoins actuels m ³ /j
captage des Ménards	864	700
captage de Fromentière	725	500
captage de Leysin	649	200

Secteurs potentiellement problématiques du fait d'un sous-dimensionnement des conduites d'alimentation :

Yenne

- ✓ Les couleurs,
- ✓ Chevru
- ✓ Curtelot
- ✓ les Terroux
- ✓ Arcollière
- ✓ Bas Somont
- ✓ Etain
- ✓ Les Merceries

St Paul

- ✓ Challière
- ✓ Santagneux
- ✓ Les Vincents
- ✓ Les Vellats
- ✓ Les Rubods
- ✓ La Guilliere
- ✓ Praz Riond

Traize

Conformément aux préconisations du schéma directeur, la conduite alimentant la commune de Traize est actuellement en cours de renouvellement. Le chantier sera terminé au printemps 2019.

La conduite existante d'un diamètre de 80 mm est remplacée par une conduite de 150 mm entre le hameau des Reigners (commune de St Paul) et le chef-lieu de Traize. Le débit susceptible de passer par cette conduite est largement suffisant pour alimenter la commune de Traize et répondre aux besoins de consommation actuels et futurs.

LES BESOINS FUTURS (estimation pour 2030)

Le tableau page suivante montre l'adéquation entre les ressources en eau potable et les besoins à l'horizon 2030. Ces besoins ont été estimés sur la base d'une croissance démographique telle qu'encadrée par le SCOT de l'Avant Pays Savoyard (selon le tableau ci-dessous).

	Population en 2017	Croissance annuelle attendue
Yenne	3 000	1.6 %
Saint-Paul-sur-Yenne	658	1.4 %
Traize	308	1 %
Saint-Jean-de-Chevelu	817	1.4 %

billième
jongieux
labalme
lachapellestmartin
loisieux
meyrieuxtrouet
lucey
stjeandchevelu
stpaulsuryenne
stpierredalvey
traize
verthemex
yenne

	captages	Ressource à l'étiage (m3/jour)	Débit prélèvement autorisé DUP (m3/jour)	Besoins actuels 2017 (conso pointe m3/jour)	Besoins 2030 (m3/jour)
Billieme	Pré Rozel	108	95	45	75
	Champ Ricard	17	pas de limite	10	
TOTAL Pré Rozel + Gerbaz			95	55	75
La balme	Bichalet	600 - 700	131	80	100
TOTAL Puit Bichalet			131	80	100
Verthemex haut service (Vacheresse)	Peysieux	5,18	pas de limite	14	14
	Tardy	9,5	pas de limite		
TOTAL Peysieux + Tardy			14,68	14	14
Verthemex bas service (chef lieu, campet, l'abbaye)	Belier	86 (source de Fontanet)	pas de limite	25	35
TOTAL Fontanet			86	25	35
Meyrieux Trouet	Crémaire	86	pas de limite	70	85
	Trouet	0	pas de DUP		
TOTAL Crémaire + Trouet			86	70	85
St Jean de Chevelu bas service	Champrovent	691	DUP en cours	155	240
St Jean de Chevelu haut service Montoux, Taba, Champron	source Jacquet + Champrovent			13	
La Chapelle Mt Chat	source Jacquet + Champrovent			70	
Ontex	source Jacquet + Champrovent				
TOTAL Jacquet + Champrovent			691	238	340
La Chapelle St Martin	Tholou	276	pas de limite	40	60
Loisieux	Tholou			60	80
TOTAL Tholou			276	100	140
St Pierre D'alvey	Rizolet	290	pas de limite	150	180
Gerbaix	Rizolet				
	Les Brets				
TOTAL Rizolet + Les Brets			342	150	180
St Paul	Les Ménards	864	691	210	250
Traize	Les Ménards			105	130
Lucey	Les Ménards			55	70
Jongieux	Les Ménards			30	60
Yenne haut service (Les Henrys, les terroux, Commugnin, les couleurs, Chevru, Bas Somont, Landrecin le haut, Iagneux, Etain)	Les Ménards			162	170
TOTAL les Ménards			691	562	680
Yenne centre + Ameysin + Les Vigeoz, Chambuet + Landrecin le bas + Les bernards)	Fromentiere	725	pas de limite	450	660
	Leysin	648	pas de limite	200	240
TOTAL Fromentiere + Leysin			1373	650	900



**NOTE TECHNIQUE CONCERNANT LES
COMMUNES ALIMENTÉES PAR LES SOURCES
DE MENARDS ET DE CHAMPROVENT**

Février 2019

billième
jongieux
labalme
lachapellestmartin
loisieux
meyrieuxrouet
lucey
stjeandechvelu
stpaulsurienne
stpierred'alvey
traize
verthemex
yenne

1 : Adéquation besoins/ressources actuelles

Débit de la source des Ménards (St Paul sur Yenne)

Les Ménards St Paul : débit disponible en m ³ /jour								
	01-juil	15-juil	1- août	15-août	sept	oct	nov	déc
2004	1 382	1 123	1 210	1 210	1 382	1 037	1 382	1 728
2005	1 469	1 469	1 382	1 296	950	864	864	950
2006	2 419	2 333	1 555	1 901	1 642	2 160	1 296	2 419
2009	2 592	2 246	1 728	1 555	1 296	950	1 814	3 802
2010	5 184	5 184	3 283	2 074	1 469	1 123	1 469	4 752
2011	3 283	2 678	3 283	4 320	3 197	1 814	1 382	2 765
2012	3 974	4 666	3 283	2 592	1 901	2 333	5 616	6 912
2013	5 184	5 184	4 147	3 456	2 592	2 333	3 888	6 912
2014	5 702	5 184	5 184	6 048	4 406	2 592	2 419	3 110
2015	4 320	3 456	3 197	2 765	2 160	5 875		
2016	4 320	4 147	3 888	3 715	1 901	1 642	1 555	1 469
2017	2 419	2 419	2 074	1 814	1 296	1 296	1 382	6 048
2018	1 901	1 814	1 728	1 901	1 642	864	864	1 469

L'étiage de la source des Ménards a été établi en octobre/novembre 2005 et octobre/novembre 2018 avec un débit disponible de 864 m³/jour.

La DUP (juillet 2013) autorise un prélèvement de 691 m³/jour.

Durant la période estivale (juillet/août), le débit disponible minimum est de 1 210 m³/jour (juillet 2004) et peut monter à plus 5 000 m³/jour en fonction de la pluviométrie. Pour des raisons conjoncturelles (arrosages, piscines, lavages des véhicules, résidences secondaires...), cette période est également celle où les consommations de pointe sont les plus importantes.

Toutefois, les variations de consommation entre les débits de pointe hors saison estivale et durant la saison estivale sont relativement limitées (de l'ordre de 20 %). Le territoire n'est pas impacté par une forte fréquentation touristique engendrant des débits de pointes annuels très élevés.

Il arrive très ponctuellement que les débits de pointe augmentent mais cela est lié à la présence d'une rupture importante sur les réseaux ou les branchements (avant compteurs) ou d'anomalies sur le réseau (usagers qui laissent un robinet ouvert après compteur...). Ces situations sont exceptionnelles et ne reflètent pas le fonctionnement normal du réseau. Elles peuvent durer entre 1 à 3 jours en fonction du temps de recherche de la fuite et la réparation.

La source des Ménards alimente le réservoir des Ménards (800 m³) qui alimente 5 unités de distribution :

- Jongieux
- Lucey
- Traize
- St Paul
- Yenne haut service

Le suivi quotidien des consommations est effectué grâce à un dispositif de télésurveillance. Une recherche de fuites est systématiquement enclenchée dès que les débits dépassent des seuils d'alertes fixés par le service.

D'une manière générale et hors ruptures importantes ou anomalies sur le réseau, les débits de pointe journaliers peuvent être établis, en fonction des périodes, sur les bases suivantes :

Débit de pointe journalier en fonction des périodes

	Débit de pointe (m ³ /jour) hors période estivale	Débit de pointe (m ³ /jour) en période estivale
Jongieux	20/25	30/35
Lucey	40/50	55/60
Traize	100/110	120/130
St Paul	180/190	210/220
Yenne haut service	120/130	130/140
Total	460/505	545/585

Il est important de comparer les ratios besoins/ressources en fonction des périodes (saison estivale et hors saison estivale) car la période de pointe annuelle (juillet/août) ne correspond pas à la période d'étiage (octobre/novembre). Durant la période estivale, le débit minimum disponible couvre largement des besoins de pointe :

Utilisation de la ressource en fonction des périodes

Consommation de pointe (période estivale)	Débit minimum disponible (période estivale)	Utilisation de la ressource disponible
545/585 m ³ /jour	1 210 m ³ /jour	Entre 45 % et 48 %
Consommation de pointe (hors période estivale)	Débit d'étiage (octobre/novembre)	Utilisation de la ressource disponible
460/505 m ³ /jour	864 m ³ /jour	53 % à 58 %
	Débit autorisé par la DUP	Utilisation de la ressource de la DUP
	691 m ³ /jour	66 % à 73 %

2 : Adduction d'eau privée

Concernant les réseaux privés d'adduction d'eau, seule la commune de Jongieux est concernée. Actuellement, la consommation de Jongieux varie entre 25 et 30 m³/jour et peut monter à 35 m³/jour en pointe. En cas d'arrêt des réseaux privés, la consommation de Jongieux devrait s'établir entre 50 et 60 m³/jour avec des pointes comprises entre 70 et 80 m³/jour, soit :

Débit de pointe journalier en fonction des périodes (avec l'arrêt des réseaux privés de Jongieux)

	Débit de pointe (m ³ /jour) hors période estivale	Débit de pointe (m ³ /jour) en période estivale
Jongieux	50/60	70/80
Lucey	40/50	55/60
Traize	100/110	120/130
St Paul	180/190	210/220
Yenne haut service	120/130	130/140
Total	490/540	585/630

Utilisation de la ressource en fonction des périodes (avec l'arrêt des réseaux privés de Jongieux)

Consommation de pointe (période estivale)	Débit minimum disponible (période estivale)	Utilisation de la ressource disponible
585/630 m ³ /jour	1 210 m ³ /jour	Entre 48 % et 52 %
Consommation de pointe (hors période estivale)	Débit d'étiage (octobre/novembre)	Utilisation de la ressource disponible
490/540 m ³ /jour	864 m ³ /jour	56 % à 62 %
	Débit autorisée par la DUP	Utilisation de la ressource de la DUP
	691 m ³ /jour	73 % à 78 %

En tout état de cause, la Communauté de Communes de Yenne serait en mesure d'alimenter la commune de Jongieux même en cas d'arrêt d'adduction des réseaux privés. La capacité de la source des Ménards et l'autorisation de prélèvement de la DUP permet d'absorber l'augmentation de la consommation de Jongieux.

3 : Gros consommateurs et impacts sur la consommation

Les gros consommateurs (principalement des agriculteurs) sont identifiés lorsque les consommations dépassent 500 m³/an.

Concernant la source des Ménards, les gros consommateurs sont répartis de la manière suivante :

	Nb de gros consommateurs	Consommation annuelle des gros consommateurs en 2018 (en m ³)	Consommation totale annuelle par unité de distribution (en m ³)	Part des gros consommateurs par rapport à la consommation totale
Jongieux	2	1 807	14 476	0,73 %
Lucey	0	0	19 369	0
Traize	6	13 326	36 149	36,86 %
St Paul	1	1 221	55 638	2,19 %
Yenne haut service	3	3 787	47 450	7,98 %

Seule la commune de Traize est concernée par la problématique des gros consommateurs qui représentent environ 1/3 de la consommation totale annuelle. Les autres unités de distribution sont impactées de manière beaucoup plus limitée par cette problématique.

Au regard de l'évolution de l'agriculture sur le secteur et de son potentiel de développement, il est possible d'affirmer que le nombre d'UGB (unité gros bétail) ne pourra augmenter de manière significative dans les années à venir. Dans le meilleur des cas, il se maintiendra. Mais il est probable qu'il diminue et réduise ainsi la consommation liée à l'activité agricole.

Dans tous les cas, la consommation liée à l'activité agricole n'est pas une problématique à long terme et la capacité de la source des Ménards permettra d'absorber cette consommation.

4 : Sécurisation de la ressource avec le maillage Champrovent/Les Ménards

En 2006, la Communauté de Communes de Yenne a réalisé un maillage de secours entre le réseau de St Paul sur Yenne (source des Ménards) et celui de St Jean de Chevelu (source de Champrovent).

En conséquence, il est possible d'alimenter le réservoir des Ménards avec la source de Champrovent en cas de problème de débit sur la source des Ménards.

Débit de la source de Champrovent (St Jean de Chevelu)

Champrovent St Jean de Chevelu : débit disponible en m³/jour								
	01-juil	15-juil	1- août	15- août	sept	oct	nov	déc
2003	1 210	950	950	778	864	864	1 296	0
2004	864	950	1 037	950	1 037	1 210	1 210	1 210
2005	1 123	1 469	1 210	1 210	1 123	950	1 037	1 210
2006	1 123	1 037	1 037	1 037	1 037	1 037	1 037	1 123
2009	1 037	950	950	950	950	864	1 037	1 037
2010	9 850	1 210	1 037	950	0	950	950	1 123
2011	1 123	1 037	1 210	1 123	1 123	950	950	1 123
2012	1 210	1 037	1 037	950	1 037	1 037	1 037	1 210
2013		1 123	1 123		1 037	1 037	1 296	1 210
2014		1 469		1 296	1 123	1 123	1 123	1 123
2015	1 037	1 037	1 037	950	0	1 296		
2016			1 037	1 123	1 037	1 037	950	864
2017	1 037	1 037	1 037	1 037	950	950	1 037	1 037
2018	1 037	0	691	950	950	864	950	1 037

L'étiage de la source de Champrovent a été établi en août 2018 avec un débit disponible de 691 m³/jour.

La source ne bénéficie pas de DUP (dossier en cours de réalisation).

Durant la période estivale (juillet/août), le débit disponible minimum est de 691 m³/jour et peut monter à environ 1 000 à 1 200 m³/jour en fonction de la pluviométrie. Cette période est également celle où les consommations de pointes sont les plus importantes.

Cette source alimente 3 unités de distribution :

- St Jean bas service
- St Jean Haut service (Monthoux)
- La Chapelle du Mt du Chat + Ontex

Débit de pointe journalier en fonction des périodes

	Débit de pointe (m ³ /jour) hors période estivale	Débit de pointe (m ³ /jour) en période estivale
St Jean bas service	140/150	150/160
St Jean Haut service	10/12	15
La Chapelle du Mt du Chat + ontex	50	70/80
Total	200/212	235/255

Utilisation de la ressource en fonction des périodes

Consommation de pointe (période estivale)	Débit minimum disponible (période estivale)	Utilisation de la ressource disponible
235/255 m ³ /jour	691 m ³ /jour	Entre 34 % et 36 %
Consommation de pointe (hors période estivale)	Débit d'étiage	Utilisation de la ressource disponible
200/212 m ³ /jour	691 m ³ /jour	28 % à 30 %

Il faut également noter que les communes de La Chapelle du Mt du Chat et Ontex peuvent être intégralement alimentées par le captage de St Pierre de Curtille (géré par la Communauté d'Agglomération de Grand Lac). Dans ce cas, les besoins sont limités à St Jean haut service et St Jean bas service et s'élèvent à 175 m³/jour environ en pointe estivale, ce qui impliquerait une utilisation de la ressource disponible d'environ 25 %.

Concernant les gros consommateurs, 3 sont identifiés (2 agriculteurs + 1 camping) sur la source de Champrovent :

	Nb de gros consommateurs	Consommation annuelle des gros consommateurs en 2018 (en m ³)	Consommation totale annuelle par unité de distribution (en m ³)	Part des gros consommateurs par rapport à la consommation totale
St Jean bas service	3	8 096	57 556	14 %
St Jean Haut service	0			
La Chapelle Mt Chat + ontex	0	0	15 805	0

Au regard de l'évolution de l'agriculture sur le secteur et de son potentiel de développement, il est possible d'affirmer que le nombre d'UGB (unité gros bétail) ne pourra augmenter de manière significative dans les années à venir. Concernant le camping, il n'y a pas de possibilité d'extension qui pourrait engendrer une augmentation importante de la consommation. Dans le meilleur des cas, la part liée aux gros consommateurs se maintiendra mais ne connaîtra pas d'augmentation significative.

5 : Adéquation ressources/besoins à échéance 2030

Compte tenu de ces éléments, nous pouvons affirmer que la source de Champrovent est en mesure de fournir les besoins de St Jean de Chevelu, La Chapelle du Mt du Chat et Ontex mais également subvenir si nécessaire aux besoins des unités de distribution raccordées sur le réservoir des Ménards. La capacité à l'étiage des deux sources cumulée est d'environ 1 400 m³ pour un besoin de pointe de 840 m³/jour (585 pour les Ménards +255 pour Champrovent).

Une éventuelle limitation du droit de prélèvement d'eau de la future DUP de Champrovent ne remettra pas en cause ce constat.

Les deux sources sont tout à fait en mesure de fournir les besoins actuels mais également futur à horizon 2030. En fonction de l'urbanisation potentielle et du maintien des activités agricoles, on estime les besoins en 2030 à environ 1 000 m³/jour. Soit une utilisation de 73 % de la ressource disponible à l'étiage. En outre, la source des Ménards maintient des débits relativement importants en période estivale garantissant une disponibilité suffisante pour assurer l'alimentation des usagers. De plus, il est possible d'alimenter La Chapelle du Mt Chat et Ontex par un captage situé à St Pierre de Curtille afin d'accroître la ressource disponible sur le captage de Champrovent.

	Ressource disponible à l'étiage (m³/jour)	Besoins de pointe 2018 (m³/jour)	Besoins de pointe 2030 (m³/jour)
St Jean de Chevelu bas service	691	160	240
St Jean de Chevelu haut service		15	
La Chapelle Mt Chat Ontex		80	100
St Paul	691 (DUP)	220	250
Traize		130	130
Lucey		60	70
Jongieux		35	60
Yenne haut service		140	170
Total	1 382	840	1 020
Utilisation de la ressource disponible		60 %	73 %

6 : Programme pluriannuel de renouvellement des conduites d'eau

Depuis 25 ans, la Communauté de Communes de Yenne procède au renouvellement des conduites les plus fuyardes via un programme pluriannuel de travaux. En fonction des rendements des réseaux par unité de distribution et des casses réparées par le service, un planning de travaux est prévu afin de renouveler les conduites obsolètes ou sous dimensionnées par rapport aux besoins actuels et futurs.

Concernant les unités de distribution concernées par les sources de Ménards et de Champrovent, de nombreux travaux ont été effectués depuis 2005.

Liste des travaux structurants concernant les communes alimentées par la source des Ménards :

Commune	Année	Montant € HT
LUCEY Chef-Lieu	2005	79 158,21
ST PAUL/ST JEAN Maillage Champrovent-Les Ménards	2006	54 262,20
ST PAUL Chef-Lieu	2007	222 390,15
ST PAUL réservoir des Ménards	2007	595 218,80
YENNE Landrecin le haut	2009	235 145,88
ST PAUL Les Ménards-Courtellat	2009	106 934,34
LUCEY Vétrier	2011	11 564,60
LUCEY Vraisin- Le Château	2011	323 307,84
YENNE Petit et Grand Lagneux	2012	114 495,62
LUCEY chef-lieu	2013	108 034,92
TRAIZE réservoir des Berthets	2014	269 630,14
YENNE les soudans	2015	274 884,00
LUCEY chef-lieu	2017	98 073,43
TRAIZE Les Malods-Charosse	2017	185 296,52
TRAIZE Les Reigniers – chef-lieu	2018/2019	1 028 602,59
YENNE Ameysin	2018	162 249,52

Conformément aux prescriptions techniques établies dans le schéma directeur d'eau potable, un important travail de renouvellement de conduite a été mené sur les communes de Lucey et de Traize.

Liste des travaux structurants concernant les communes alimentées par la source de Champrovent :

Commune	Année	Montant € HT
ST JEAN DE CHEVELU Col du Chat - Monthoux	2012	484 372,67
ST JEAN DE CHEVELU Servagette - Montmaire	2016	376 925,66

La Communauté de Communes de Yenne a également procédé au renouvellement des conduites les plus problématiques de St Jean de Chevelu.

Grâce à la réalisation de ces travaux, les rendements ont progressé entre 2002 (63 %) et 2017 (72 %).

D'autres chantiers devraient être réalisés dans les années à venir pour essayer d'augmenter le rendement, notamment sur les communes de St Paul et St Jean de Chevelu.

Fait à Yenne, le 21/02/2018

Le Président

GUY DUMOLLARD